

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUILLET 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 5 juillet 2018 à 20 h, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud.

Présents : MM. CORABOEUF, DOS SANTOS, GROENEWEG, SELSCHOTTER B., SELSCHOTTER S. et Mmes DENEUBOURG, THOMASSE, GRAVELET.

Absent non excusé : M. LOURDEL

Absent excusé : M. KASSA

Absent excusé : Mme PAIN donnant pouvoir à Mme GRAVELET

Secrétaire de séance : Mme GRAVELET

Début de séance : 20h10.

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 juin 2018 approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte que deux points supplémentaires figurent à l'ordre du jour :

- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE,
- Versement d'une subvention exceptionnelle à M. VITA Aurélien

1- Présentation du projet d'étude par la société NORDEX relatif à la possibilité d'une installation éventuelle d'éoliennes sur le territoire de la commune :

Des représentants de la société NORDEX nous ont présenté l'activité de cette société et nous ont proposé de réaliser gratuitement une étude portant sur la faisabilité éventuelle d'une implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Le Conseil s'est donné un délai jusqu'en septembre 2018 pour se prononcer sur l'opportunité d'une telle étude.

2- Décision modificative budget 2018 :

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme suit le budget 2018 :

Dépense de fonctionnement :

| | | |
|---|--------------|------------|
| Titres annulés sur exercices antérieurs | compte 673 | + 150.00 € |
| Fournitures de petit équipement | compte 60632 | - 150.00 € |

3- Détermination tarifs "cantine et garderie" 2018-2019 :

Les tarifs resteront inchangés pour l'année 2018-2019 à savoir :

Cantine : 3.70 €

Repas instituteurs : 4.30 €

Repas personnes extérieures : 6 €

Garderie matin : 2 €

Garderie soir + goûter : 3.40 €

Une amélioration de la variété des goûters va être apportée pour un meilleur équilibre alimentaire.
Les parents seront informés des menus qui seront proposés aux enfants.

Vote Pour : Unanimité

4 -Détermination du montant des loyers des appartements route de Charny :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers mensuels des appartements, soit 415 € pour le F5 et 275 € pour le F2.

5- Redevance chauffage appartements route de Charny :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels mensuels de la redevance chauffage des appartements, soit 183.75 € pour le F5 et 122 € pour le F2.

Pour réduire le coût du chauffage des appartements il est envisagé de mettre en place des convecteurs électriques afin que la chaudière de l'école ne fonctionne que pour l'école, ce qui permettra de réaliser des économies car pendant chaque période de vacances scolaires le chauffage pourra être éteint sans porter préjudice aux appartements qui sont actuellement reliés à la même chaudière.

Vote Pour : Unanimité

6- Approbation du rapport de la CLECT :

Après informations fournies par M. SELSCHOTTER Sylvain, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 15 juin 2018.

7 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'APE :

M. LESEUR, directeur de l'école, partant en retraite à la fin de cette année scolaire, nous accordons une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € par commune donc Aillant, Le Charme, et Saint Maurice à l'APE qui a avancé les fonds pour l'achat d'un vélo électrique.

Vote Pour : 8 et 1 abstention

8 – Versement d'une subvention exceptionnelle à M. VITA Aurélien :

Une délibération est prise pour le versement d'un montant de 60€ qui correspond à la gratification exceptionnelle à M. VITA Aurélien pour sa participation à l'animation sonore de la fête du 7 juillet 2018 en qualité de technicien et informaticien.

Vote Pour : Unanimité

Fin de séance : 23 h 25